

Proposé par M^r le conseiller André Brassard
 Secrétaire " Arthur Labonté

fait le 9.12.22

que le Secrétaire Trésorier remette en vente publique l'entretien du
 chemin de la Montée du Rang J. 1922-23

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secrétaire " " Julien Brassard

fait le 12.12.22.

que l'Inspecteur de voirie Arthur Francoeur soit requis d'assister
 à la prochaine séance du Conseil

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
 Secrétaire Julien " Léopold Genet

X

que M^r Julien Brassard soit nommé Président de l'Élection
 municipale de janvier 1923

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secrétaire " " Art. Labonté

que la séance soit levée

Jub. Ledoux
 Sec. Trésorier

Adopté unanimement.
 J. B. Cédilotte

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 district de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly
 tenue à la salle ordinaire de séances, le 2 janvier 1923 à
 10h⁰⁰ du matin conformément aux dispositions du code municipal
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents
 Monsieur le Maire J. B. Cédilotte et M^r le conseiller L. Genet
 Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été
 constaté, la séance est ajournée au Lundi 8 et qu'un avis
 en soit donné aux Conseillers absents

avis 4.1.23

Jub. Ledoux
 Sec. Trésorier

Adopté
 J. B. Cédilotte

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec
district de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suit à la formation faite de quorum en séance du 2^e et avis donné aux Conscillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Janvier 1923 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le maire J. B. Lédicotte et Messieurs les Conscillers L. Genêt Aug. Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Consciller Art. Labonté

secondé - " - Aug. Brisson

que les minutes des séances des 4 Décembre 1922 et 2^e et soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Consciller Aug. Brisson

secondé - " - Art. Labonté

* que la Propriété de M^r B. de S. Bastien lot n^o 19 du Rang 4 du Canton Joly soit envoyée au conseil de comté pour y être vendue à moins que si M^r Bastien s'engage à ne pas périmier le montant dû pour la 1^{re} année, la question pourrait être examinée à la séance de Février prochain, à laquelle il serait avisé d'y assister, et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à téléphoner à M^r Bastien et si il s'engage à ne pas périmier le paiement ci-dessus indiqué le conseil consentirait à ne pas envoyer présentement la dite propriété au conseil de comté

Adopté unanimement.

* Proposé par M^r le Consciller Aug. Brisson

secondé - " - Art. Labonté

que l'entretien de la route du Rang 4 soit adjugée par contrat à M^r Moïse Renaud pour la somme de \$ 12.-

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Consciller Aug. Brisson

secondé - " - Art. Labonté

que M^r Gust. P^{te} Jean soit nommé auditeur pour l'année 1922

Adopté unanimement.

avis de Motion est donné par M^r le Conseiller Arthur Labonde
 qui à la prochaine séance du Conseil il présentera un
 règlement afin qu'aucune licence d'Hotel, de Club, de
 magasin vendant de la bière, du vin ou des boissons fortes
 ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Cantorjoly
 Propose par M^r le Conseiller Art. Labonde
 secondé - " - Aug. Brisson

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

* en retrayant le nom de M^r Louis George S^t Pierre comme fils
 majeur de M^r Dom. S^t Pierre partie lot n^o Rang 4.

Adopté unanimement

Propose par M^r le Conseiller L. Genet

secondé - " - Aug. Brisson

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Ledoux
 Sec. Brisson

J. B. Ledoux Maire

Canada

Municipalité du Canton JolyProvince de Québec
district de Montcalm

Je soussigné Julien Brassard cultivateur du Canton Joly ayant été dûment nommé
Président de l'Élection municipale de janvier 1923 par résolution passée en conseil le 4 Décembre 1922
jure sur les saints Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma
charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
Assomment devant moi à Labelle

le 10 janvier 1923.

et j'ai signé

Julien Brassard

~~Com. de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm~~
Jub. Ledoux

Canada

Municipalité du Canton JolyProvince de Québec
district de Montcalm

Je soussigné Arthur Pargot commis du Village de Labelle, ayant été nommé par Commission
Secrétaire à l'Élection municipale du Canton Joly de janvier 1923 jure sur les saints
Évangiles de remplir bien et fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge
et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
Assomment devant moi à Labelle le 10 janvier 1923.

et j'ai signé

Arthur Pargot

~~Com. de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm~~
Jub. Ledoux

Canada

Municipalité du Canton JolyProvince de Québec
district de Montcalm

Ordonnance publique est par les présentes donnée par Julien Brassard Président à l'Élection
municipale du Canton Joly de janvier 1923 nommé à cette charge par résolution du
Conseil en date du 4 Décembre 1922, que la mise en nomination pour la place de Maire
du Canton Joly en remplacement de M^r J. B. Ledilotte sortant de charge et pour les places
de conseillers en remplacement de M^r Auguste Brisson. Arthur Brassard et Leopold Gend
sortant de charge. aura lieu le mercredi 10 janvier 1923 entre dix heures
du matin et midi à la salle publique du Village de Labelle.

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination de candidats
il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dits charges, j'ordonne
que la votation se fasse le lundi 15 janvier 1923 de huit heures du matin à
dix heures du soir à la salle publique du Village de Labelle.

J'ai nommé par Commission M^r U. Cypriot comme mon Secrétaire d'Élection,
Donné à Labelle ce 30 Décembre 1922

Canada

Province de Québec
District de MontcalmMunicipalité du Canton Joly

A une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le 10 Janvier 1923 à dix heures du matin à la salle publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par M. Julien Brassard Président d'élection le 30 Décembre 1922 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexés au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit conseil sous la Présidence de M. Julien Brassard nommée cette charge par résolution du Conseil en séance du 4 Décembre 1922. Advenant l'heure de dix heures du matin le Président fait lire l'avis donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme Maire et comme Conseillers locaux de la dite Municipalité.

Advenant l'heure de midi, le Président déclare l'assemblée close; ont été mis en nomination pour la place de Maire =

M. Arthur Franceaux, proposé par M. André Brassard secondé par M. Théophile Pharaud, M. Franceaux étant cultivateur du canton Joly.

M. J. B. Ledilotte, cultivateur du canton Joly, proposé et secondé par Messieurs Arthur Alain, Arthur Labonté, Louis Valiquette. M. Louis Jubinville, père, bourgeois, résidant dans le canton Joly; proposé par M. John Vallée, secondé par M. Raoul Labelle.

Ont été mis en nomination pour les places de conseillers locaux: Messieurs Prosper Lesnest, André Brassard, Auguste Brisson, cultivateurs du canton Joly; proposés par M. J. B. Ledilotte, secondés par M. Théophile Pharaud.

ayant été mis en nomination plus de
candidats qu'il y en avait à élire pour la
place de maire du Canton Joly, j'ordonne
que la votation se fasse le lundi 10 Janvier
1923 de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour les places de conseillers municipaux
du Canton Joly n'ayant été mis en nomi-
nation que le nombre voulu de candidats
à élire, je déclare élus par acclamation
Messieurs L. Genest, Aug. Brisson et André
Brossard comme conseillers municipaux
du Canton Joly.

Labelle 10 Janvier 1923

Julien Brassard
Président

Arthur Forget,
secrétaire-délégué

Je soussigné J. B^{te} Cédilotte ayant été dûment élu maire de la municipalité
du Canton Joly jure sur les saints Évangiles de remplir bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma
capacité ainsi que Dieu me soit en aide
Assaméti devant moi à Labelle ce.

6 février 1923

Julien Cédilotte
Maire

J. B. Cédilotte Maire

Monsieur soussigné André Brossard, Auguste Brisson, et Scipold Genest ayant
été dûment élus Conseillers municipaux de la municipalité du Canton
Joly jurons sur les saints Évangiles chacun pour soi de remplir
bien et fidèlement les devoirs de notre charge et ce au meilleur de
notre jugement et de notre capacité ainsi que Dieu nous soit en aide
Assaméti devant moi à Labelle ce

6 février 1923

Julien Cédilotte
Maire

Auguste Brisson
L. Genest

Canada

Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly
suivant avis régulièrement donné, tenue à la salle ordinaire
de séances le 6 février 1923 à 10 heures du matin conformé-
ment aux dispositions du code municipal de la Province
de Québec. à laquelle session sont Présents

Monsieur le Maire J. B. Ledilotte et Messieurs les Conseillers
Julien Brassard - Aug. Brisson - E. Gohet et Arthur Labonté
formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
par résolution comme suit :

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
Seconde " " Aug. Brisson

que les minutes de la séance du 8 janvier 1923 soient
acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
Seconde " " Auguste Brisson

qu'il soit passé un règlement n° 53 afin qu'aucune licence
d'Hotel, de Club public ou privé, de magasin vendant de
la Bière, du Vin ou des boissons fortes ne soit accordée
dans les limites de la Paroisse du Canton Joly.

Adopté unanimement.

Demande est faite au Conseil.

1^o par M^r Louis Jubinville fils pour qu'il soit fait de la
cloture neuve sur les lots 25 et partie du 24 du Rang H
le long de la montée Brisson - Orban.

2^o par M^r Frédéric Lussier pour qu'il soit fait de la
cloture sur le lot n° 24 du Rang H Montée Orban
et qu'un avis soit donné à l'Inspecteur de voirie
d'avoir à mesurer ces clotures et en faire rapport
au Conseil.

qu'un avis soit donné à l'Inspecteur Agraire que M^r E. Pousin
demande à M^{rs} Paul Brassard et Alphonse Saindon d'avis
à faire leur cloture de ligne ce printemps, et de même
de M^r George Dugès.

à suivre.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté
 secondé — " — Auguste Brisson,
 que le compte ci dessous soit accepté et payé
 à M^r Henri Valiquette par W-Plante.
 P⁴ bravants faits dans son chemin \$1⁰⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 secondé " " H. Genet
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

S. B. Ledilotte Maire

Julien Ledoux
 Secrétaire

Municipalité du Canton Joly.

Canada
 Province de Québec
 district de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly
 tenue à la salle ordinaire de séances le 5 mars 1923
 à 9 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du
 code municipal de la Province de Québec, à laquelle session
 sont présents:

Messieurs les conseillers Julien Brassard et André Brassard.
 après une heure d'attente, le défaut de quorum ayant
 été constaté

il est proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 secondé " " André Brassard

que la session soit remise au lundi 12 courant à l'heure et
 au lieu habituel de séances et que avis en soit donné aux
 absents

Julien Ledoux
 Secrétaire

Adopté.
 S. B. Ledilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
district de Montcalm

Une session générale du conseil municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement faute de quorum en séance du 5 courant et avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 12 Mars 1923 à 9^h45 du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: messieurs les conseillers Julien Brassard, Eusèbe Genet, Arthur Sabourin, André Brassard et Aug. Brisson lequel arrive à 11^h formant quorum sous la Présidence de M^r Arthur Sabourin Pro Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et adonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé " " Eusèbe Genet

* que M^r Arthur Sabourin soit nommé Pro maire

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller E. Genet

secondé " " André Brassard

* que les minutes de la séance du 6 février 1923 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller E. Genet

secondé " " Julien Brassard

* que l'homologation du règlement n° 53 soit remise à la session générale d'avril prochain, le conseil n'étant pas au complet

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller E. Genet

secondé " " Julien Brassard

que les officiers ci-dessous soient nommés suivant la loi:

Inspecteurs de Voirie.

an. 15. 8. 23 ass. le 11. 4. 23

" an. 19. 4. 23

" an. 23. 3. 23

" an. 29. 3. 23

"

"

" an. 3. 4. 23

" an. 19. 3. 23

Rang A Michel Paradis en remplacement de J. B. Paradis

" B Fred. David fils " W. David

" D. E. F. Hector Lavallée " Benni Valiquette

Montée Brassard. Gust. Brisson fils " lui même

" Langon Jos. Boivin " Michel Boivin

" Chapleau Jos. Brousseau " Daniel Brousseau

" Brisson. Orlan. Jos. Saindon " Jos. Langon

Rang C P. Elot fils " lui même

à signer

av. 15. 3. 23	refusi	Montie Rang J. W. P. Jean fils	en remplacement de lui-même
" av. 24. 3. 23		Denaud. Henri Godard	" P. E. Godard.
Présent séance		Lac Labelle Arthur Broncoeur	" lui-même
Inspecteur agraires		Colinord de la Rivière Bel. Pharaud	" Achier Cédilotte
av. 15. 3. 23	av. 21. 3. 23	" Sud Denaud Langou	" Fred. Langou
av. 24. 3. 23	av. 15. 3. 23	M. Bruchaud	" lui-même
av. 15. 3. 23	av. 21. 3. 23	Pacifique Labelle	" Jot. David
" av. 17. 3. 23		Honorius lecompte	" Jos. Boivin
Gardien d'Endos		Donat Clément. (av. 17. 3. 23)	" lui-même
av. 15. 3. 23	av. 17. 3. 23	L. Jubinville fils.	" Edouard Lévisguy

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard.
secondé - " - Léopold Genet

que la démission de M^r Horn. Labelle comme conseiller du canton Joly soit acceptée et que son siège soit déclaré vacant

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Andrie Brassard
secondé - " - Julien Brassard

av. J. A. Cédilotte
15. 3. 23. qu'une session spéciale soit convoquée pour Samedi prochain 19 et au lieu et à l'heure ordinaire des séances pour nommer un conseiller en remplacement de M^r Horn. Labelle dont le siège vient d'être déclaré vacant

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Andrie Brassard
secondé " Léopold Genet

que les octrois ci-dessous soient demandés au Département de la Colonisation par l'entremise de notre Député M^r Pierre Cortie

fait le 15. 3. 23 # 800.. pour terminer le chemin du bord du Lac Labelle lots 13 à 16 Rang 1 et lots 16. 17. 18 Rang G.

1500.. pour commencer à élargir le chemin de la Baie du Lac Labelle lots 25 à 17 Rang H.

1000.. pour continuer l'élargissement du chemin situé bord du Lac Labelle sur les lots 24 à 28 Rang G.

500.. pour la cote du lot 4 Rang D.

pour arranger la cote à Belisle Rang A

800.. pour les 3 Ponts du Rang B. lots 5. 8. 19

500.. pour les 2 Ponts du Rang A lots 13. 19.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé - " - Auguste Brisson
 que le compte de M^r Jos. Demers #3⁵⁰ pour bulletin d'Élection du Maire
 soit accepté et payé

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé - " - Léopold Genet
 que l'audition des livres de la corporation telle que lue et expliquée
 au conseil soit acceptée et qu'il soit payé à M^r G. St Jean \$5.⁰⁰
 pour son travail

Adopté unanimement.

Avis de motion est donné par M^r Léopold Genet qu'il
 présentera au conseil un règlement n^o 54 à la session d'août
 prochain fixant le taux de la taxe municipale de 1923
 à 1 \$ dans la mesure de la valeur cotisée des biens imposables
 de la municipalité suivant le rôle d'évaluation
 actuellement en force.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé - " - Auguste Brisson

* que Jules Ledoux soit renommé secrétaire trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet
 Secondé - " - Aug. Brisson
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Canada

Municipalité du Canton JolyProvince de Québec
district de Montcalm

A une session spéciale du Conseil municipal du canton Joly, comme suite à une résolution en séance du 12 courant et avis donné aux conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 19 mars 1923 à 9^h 14 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le maire J. B. Ledibotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Léopold Genet - Auguste Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Monsieur le conseiller Auguste Brisson
secondé — " — Léopold Genet

av. 19. 3. 23

que M^r Arthur Francoeur soit nommé conseiller municipal du canton Joly en remplacement de M^r Hermidas Labelle démissionnaire dont le siège a été déclaré vacant à la dernière séance

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
secondé — " — Julien Brassard
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

J. B. Ledibotte Maire

Jule Ledoux
Secrétaire

Je Arthur Francoeur ayant été nommé conseiller de la municipalité du canton Joly. jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté devant moi à Labelle
ce 2 jour de Avril 1923 Arthur Francoeur

Canada

Province de Québec
district de MontcalmMunicipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 avril 1923 à 9^{3/4} heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Lédilotte et messieurs les conseillers Julien Brassard, Léopold Genet, Arthur Francoeur et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
Secondé " Léopold Genet

que les minutes des séances des 5, 12 et 19 mars 1923 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet
Secondé " André Brassard

que la démission de M^r Arthur Francoeur comme inspecteur de voirie soit acceptée et qu'il soit remplacé par son fils Paul Émile

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
Secondé " André Brassard

et résolu unanimement que le Règlement n° 53 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire breuvier:

Règlement n° 53 afin qu'aucune licence d'hôtel, de club &c ne soit accordée dans le limite de la Paroisse du Canton Joly

résolument séance tenante.

J. B.

Canada

Province de Québec
district de Montcalm.Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 avril 1923 à 9^{3/4} heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire J. B. Lédilotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Léopold Genet, Arthur Francoeur et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Seconde — " — André Brassard

et résolu unanimement que le règlement ci-dessous reproduit soit homologué et signé par Messieurs le Maire et le Secrétaire Trésorier
 Attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Janvier 1923 avis de motion est donné par M^r le conseiller Arthur Labondé qui à la séance prochaine il présentera un règlement afin qu'aucune licence d'Hotel, de club, de magasin vendant de la bière, du Vin ou des boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly.

Attendu qu'à la session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 février 1923 il a été proposé par M^r le conseiller Arthur Labondé

Seconde — " — Auguste Brisson

qu'il soit passé un règlement n^o 53 afin qu'aucune licence d'Hotel, de club public ou privé, de magasin vendant de la Bière, du Vin ou des boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération, il est ordonné et statué par règlement du conseil et ce conseil ordonne par règlement ce qui suit:

Règlement n^o 53 afin qu'aucune licence d'Hotel, de club &c ne soit accordé dans la Paroisse du Canton Joly.

qu'aucune licence d'Hotel, de club public ou privé, de magasin vendant de la Bière, du Vin, ou des boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly

Le règlement entrera en force aussitôt sa promulgation,
 Signé Jules Ledoux Secrétaire Trésorier
 Signé J. B. Ledilotte Maire

Vraie copie certifiée

Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet
 Seconde — " — Arthur Francoeur

et résolu unanimement,

qu'il soit passé un règlement n^o 54 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1923 à une piastre par cent piastres de la valeur cotée des biens imposables de la Municipalité suivant le Rôle d'Évaluation

actuellement en force et ce pour rencontrer les dépenses de l'année 1922
le règlement sera homologué à la prochaine session

Adopté unanimement.

01.25.201 24.4.23 - Demande est faite au Conseil par M^r Dominique P^r Pierre à l'effet que M^r le maire et tous les conseillers produisent leur qualification dans le délai voulu par la loi

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
secondé ——— Arthur Francoeur

que le Conseil accepte la démission de M^r Louis P^r Jean fils comme Inspecteur de voirie du Rang J et propose de le remplacer par M^r P. Elot fils

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
secondé ——— André Brassard
que la séance soit levée

Julb Ledoux
Secrétaire

Adopté unanimement.
J. B. Ledilotte Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 mai 1923 à 9 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Ledilotte et Messieurs les conseillers, Julien Brassard, Léopold Genet, Arthur Francoeur, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Il

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Léopold Genet
secondé ——— Arthur Francoeur

que les minutes de la séance du 3 Avril dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté
secondé ——— Léopold Genet

que le règlement n^o 58, pour qu'aucune licence d'hôtel, de club public ou privé, de magasin vendant de la bière, du vin ou de boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la paroisse du Canton Joly, homologuée

en séance du 3 avril, avant d'avoir force et effet suivant la loi de législateur amendée soit approuvé par la majorité en nombre de Electeurs Municipaux du Canton Joly qui ont voté, et qu'une assemblée publique de dits Electeurs Municipaux soit convoquée pour le lundi 28 courant de 9 heures du matin à 6 heures du soir à la salle publique du village de Labelle pour approuver ou désapprouver le Règlement n° 53 ci-dessus mentionné
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
Secondi - " - Arthur Labonté

et résolu unanimement que le Règlement n° 54 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Règlement n° 54 fixant le taux de la taxe municipale pour 1923.
Municipalité du Canton Joly.

Canada

Province de Québec
district de Montcalm

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 mai 1923 à 9^h du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Ledilotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard, P. Genet Arthur Francoeur, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
Secondi - " - Arthur Labonté

et résolu unanimement que le Règlement n° 54 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Canton Joly comme suite à l'apurement faite de quorum en séance du 5 courant et avis aux conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 12 mars 1923 à 9^h du matin avis de motion est donné par M^r le conseiller Léopold Genet qu'il présentera au conseil un règlement n° 54 à la session d'avril prochain fixant le taux de la taxe municipale de 1923 à 1^{er} dans la proportion de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force.

Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 avril 1923 à 9^h du matin il a été

Proposé par M^r le Conseiller Léopold Genet
Secondi - " - Arthur Francoeur

qu'il soit fait un règlement n° 54 fixant le taux de la Taxe municipale pour l'année 1923 à une piastre par cent piastre de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses de l'année 1922.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération
 Attendu qu'il est nécessaire que la somme de trois cent quatre vingt treize
 dollars et quatre vingt huit centimes soit prélevée par cotisation ou par voie
 de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité du Canton Joly
 pour rencontrer les dépenses de l'année 1922 savoir

Fonds de bâtisses et fûés	\$ 24. .
Loyers	" 15. "
Intérêts	" 39. "
Salaires du secrétaire	" 100. "
Divers	" 43.02
Imprimés	" 14.06
Travaux de voirie	" 158.80
	\$ 393.88

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du conseil et le
 conseil ordonne par règlement ce qui suit:

qu'afin de rencontrer la somme de \$393.88 due par la corporation pour les courses
 et raisons ci-dessus, une taxe ou imposition de une piastre deux et pour chaque
 cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité du canton
 Joly suivant le rôle d'évaluation actuellement en force soit par les présents imposée
 et devra être prélevée de la manière voulue par la loi, et que le secrétaire du conseil
 au bureau duquel la dite somme de \$393.88 a été cotisée et collectée comme
 susdit, sera due et payable, sera tenu de faire un rôle de perception aux
 fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par
 les présents aussitôt après la publication du présent règlement.

Adopté unanimement et

signé Jules Ledoux
 Secrétaire

signé J. B. Pédilotte
 Maire

Vraie copie certifiée

Jules Ledoux
 Secrétaire

Canton Joly

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé " " Eusèbe Bonet

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

19 juin 2	à Arthur Labonté par P. Jommet libération de sa franchise hiver 1922-23	3.-
3	" " J. Labelle " "	1.-
14 juin 2	à J. B. Paradis " P. Jommet " "	3.-
3	" " J. Labelle " "	1.-

à suivre

$\frac{62}{58}$ ✓	à nap. Gélina	par H. Delorme.	Entretien de sa fontaine hiver 1922-23	5.-
$\frac{90}{109}$ ✓	à O. Gadbois	par la montée du Rang #.	Entretien du 1 ^{er} novembre 1922 au 1 ^{er} mai 1923.	2.-
$\frac{38}{54}$ ✓	à Gust. Brisson père	par J ^{ve} P ^{ve} P. Boissy.	Entretien sa fontaine hiver 1922-23	4.-
$\frac{38}{35}$ ✓		P. E. Forget	" " lot 7/4 12 G	4.-
$\frac{82}{109}$ ✓	à Fern. Ponsinet	par la Corp ^{me}	" " lot 16 #	3.-
$\frac{95}{109}$ ✓		par la montée du Rang #	" de la montée "	2.-
$\frac{100}{111}$ ✓	à M. P ^{re} Jean fil	" " i	" " "	6.15 ✓
$\frac{100}{111}$ ✓		par la Corp ^{me}	" fontaine lots 11. 12. 13 i	4.85 ✓
$\frac{101}{111}$ ✓	à P. Clot fil	" " "	" " "	5.65 ✓
$\frac{101}{111}$ ✓	"	par la montée du Rang i	" de la montée "	10.71 ✓
$\frac{80}{111}$ ✓	à O. Gadbois	" " "	" " "	3.85
$\frac{80}{111}$ ✓	"	par la Corp ^{me}	" fontaine lots 11. 12. 13 i	2.25
$\frac{51}{47}$ ✓	à H. Valiquette	par W. Plante.	ouvrage à sa fontaine en janvier 1923	1.-

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller L. Genet
 seconde — " — Ad. Brancœur

que le conseil municipal du canton Joly, dans l'intérêt de la compétition et des contribuables en général du canton ^{dynamite} Joly, il soit comme par le passé accordé deux licences d'hôtel dans le village de Labelle et que copie de cette résolution soit envoyée à la Commission des liqueurs.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Léopold Genet
 seconde — " — Julien Brassard

que la licence soit levée

Adopté unanimement.

J. S. Leduc M. A. M. A. M.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle publique du Village de Labelle le 5 juin 1923 à 10 h⁰⁰ du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le maire J. B. Lédolotte et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Léopold Genet, Arthur Francoeur et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le conseiller Julien Brassard

Secondé " " Léopold Genet

que les minutes de la séance du 7 mai 1923 soient acceptés et signés

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller L. Genet

Secondé " " A. Francoeur

que le conseil du Canton Joly consent à octroyer une somme de \$25.00 pour l'amélioration de la cote du dépôt du Village de Labelle conditionnellement à ce que le village fournisse la balance nécessaire pour obtenir l'octroi promis par le Département de la Colonisation

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller André Brassard

Secondé " " Julien Brassard

qui avis soit donné à l'inspecteur Jos. Laroche de voir à faire aménager le chemin de la trouée Brisson à partir de chez lui jusqu'au chemin de la Prairie de Canton

avis Laroche le 7.6.23

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller A. Francoeur

Secondé " " Julien Brassard

que les taxes ci-dessous soient fixés pour les travaux qui se font dans les chemins

Homme pour 10 heures d'ouvrage 2.50

avis Laroche le 7.6.23

Commerceau cheval et homme " 3.75

2 chevaux voiture ou auto outil et 1 homme " 5.00

Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller L. Genet

Secondé " " And. Brassard

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

+	Remplacer le nom de L. Valiquette par celui de Jos. Paradis pour le lot 221 B		
+	" " Adol. Dauphin	J. B. Gagnon	39.45
+	" " M. Mercier	Jul. Brassard	14.15

* Remplacer le nom de Dom. St Pierre et M^{lle} B. Dugot par celui de Comad Ehenin pour le lot
 27.28.29 G. du chemin de Roi au bord du lac Labelle.

* " " Nap. Pelina par celui de Comad Ehenin pour la partie du lot 1/15/16 G
 partant du chemin de Roi au bord du lac Labelle.

* Porter le nom de Dom. St Pierre comme occupant des lots 27.28.29 G. appartenant à Comad Ehenin
 Adopté unanimement

Propose par M le conseiller André Brassard
 secondé - " - Arthur Francoeur

* que la démission offerte par M Jules Ledoux comme secrétaire de la Municipalité du Canton Joly
 soit acceptée

Adopté unanimement.

Propose par M le conseiller Julien Brassard
 secondé - " - Léopold Genet

que M J.B. Cédilotte soit nommé secrétaire trésorier de la Municipalité en remplacement
 de Jules Ledoux démissionnaire aux mêmes conditions qu'il était engagé précédemment
 à condition qu'il ait son bureau dans le village.

Adopté unanimement.

Propose par M le conseiller Art. Francoeur
 secondé - " - Julien Brassard

* que la démission de M J.B. Cédilotte comme maire de la Municipalité du Canton
 Joly soit acceptée.

Adopté unanimement.

Propose par M le conseiller A. Francoeur
 secondé par - " - André Brassard

* que le siège de M Auguste Brisson soit déclaré vacant par défaut de remplir les devoirs
 de sa charge pendant 3 mois consécutifs.

Adopté unanimement.

Propose par M le conseiller André Brassard
 secondé - " - Arthur Francoeur

22.11.23.

qu'il soit convoquée une session spéciale soit convoquée par le secrétaire trésorier
 pour le lundi 18 juin courant pour remplir les deux sièges devenus vacants
 de M J.B. Cédilotte et Auguste Brisson

Adopté unanimement

Propose par M le conseiller Julien Brassard
 secondé - " - Arthur Francoeur

* que M L. Genet soit délégué par le conseil pour assister à la remise des Archives
 du Conseil par Jules Ledoux au nouveau secrétaire trésorier le 28 courant

Adopté unanimement

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de
Montréal

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoqué et avis donné aux conseillers absent comme suite à une résolution en séance du 5 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 18 Juin 1923 à 9 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Le Maire J. B. Cédilotte et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Leopold Genest, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard.
Seconde par M^r Leopold Genest
Que M^r André Brassard soit nommé Conseiller en remplacement de M^r Auguste Brisson dont le siège a été déclaré vacant

Adopté

Proposé par M^r Julien Brassard
Seconde par M^r Leopold Genest
Que M^r Arthur Labonté soit nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly en remplacement de M^r J. B. Cédilotte démissionnaire

Proposé en amendement par M^r Arthur Labonté
Seconde par M^r André Brassard

Que M^r Julien Brassard soit nommé Maire à partir de voie M^r le Maire vote pour l'amendement en conséquence la proposition en amendement est

Adopté

Proposé par M^r Leopold Genest
Seconde par M^r Arthur Labonté

Que la démission de M^r Julien Brassard comme Conseiller du Canton Joly soit acceptée

Adopté

Proposé par Arthur Labonté
Seconde par M^r André Brassard

Une session spéciale soit convoquée pour le mardi 3 Juillet à 8 1/2 heures du matin pour nommer un

Canada
Province de Québec
District de
Montréal

Conseiller en remplacement de M^r Julien Brassard
démisionnaire

Proposé par M^r Leopold Genest
Seconde par M^r Arthur Labonté
Que la séance soit levée

Adoptée

Adoptée
Julien Brassard Maire
J. B. Cédilotte
~~Secrétaire~~

Je soussigné Julien Brassard ayant été
dûment nommé Maire de la Municipalité du
Canton Joly Jure sur les Saintes Évangiles
de remplir bien et fidèlement les devoirs de
ma charge au meilleur de mon jugement et de
ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi à La belle c

J. B. Cédilotte
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard
Maire

Je soussigné Elric Brousseau ayant été
dûment nommé Conseiller Municipal de la
Municipalité du Canton Joly Jure sur les
Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement
les devoirs de ma charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi à La belle c

Elric Brousseau

J. B. Cédilotte
Secrétaire Trésorier

Je soussigné J. B. Cédilotte ayant été élu et nommé secrétaire
 trésorier de la municipalité du Canton Joly sur les Saintes
 Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma
 charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi à Labelle ce

26 juin 1923

J. B. Cédilotte

Julie Lidoux
 Com. de la Cour Supérieure
 dans et pour le district de Montcalm.

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton
 Joly régulièrement convoqué le 18 Juin 1923 pour nommer
 un Conseiller en remplacement de M^r Julien Brassard
 démissionnaire

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
 Secondé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
 Que la séance soit ajournée aussitôt après l'assemblée
 générale

Adoptée

Canada

Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle publique au Village de Labelle le 4 juillet 1923 à 9 1/2 de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire Conseillers Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francoeur André Brassard et Elie Brousseau formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genest
Seconde par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Que les minutes du 5 et du 18 Juin courant soit acceptés et signés Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Seconde par M^r le Conseiller André Brassard.
Que le rôle d'Évaluations soit chargé comme suit change le nom de Pierre Clot père par celui de Pierre Clot fils sur le lot 7 Rang 7
Adopté

Proposé par Arthur Francoeur
Seconde par M^r le Conseiller André Brassard
Que M^r le Maire et le Secrétaire Trarrier en leur qualité respective soit autorisés à emprunter le montant de cinq cent piastres pour rembourser son billet de six cent piastres due à Madame Adam
Adopté

Propose par M^r le Conseiller Andrie Brassard
Seconde par M^r le Conseiller Allice Brousseau
Que la seance soit levie

Adopte

Canada
Province de Quebec
District de Moncalm

Municipalite du Canton Joly

A une session speciale du Conseil Municipal du Canton Joly
regulierement convoque tenue a la salle ordinaire des seances le
4 Juillet 1923 a 11 heures de l'avant midi conformement aux
dispositions du code municipale de la Province de Quebec
a laquelle session sont present M^r le Maire Julien
Brassard et Messieurs le Conseillers Leopold Genest
Arthur Francoeur Andrie Brassard et Allice Brousseau
formant quorum sous la presidence de M^r Julien Brassard
Maire

Propose par M^r le Conseiller Leopold Genest
Seconde par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Que M^r Joseph Lainton pere soit nomme Conseiller en
remplacement de M^r Julien Brassard demissionnaire

et que Jos Lainton
fils soit nomme Inspecteur en remplacement de son pere

Adopte

Propose par M^r le Conseiller Leopold Genest
Seconde par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Que la seance soit levie

Adopte

Julien Brassard
Maire

S. B. Leclotte
Secrétaire Trésorier

Je soussigné Joseph Lainton ayant dûment été nommé Conseiller
Municipal du Canton Joly jure sur les saints Evangiles que je remplirai
bien et fidèlement des devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon
jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurément devant moi a Sablé le ce

Joseph Lainton

30 Aout 1923

S. B. Leclotte

Secrétaire Trésorier

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Août 1923 à 9 1/2 du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle session sont présents M^r de Maire Julien Brassard et messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Labonté Alvie Brousseau et André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard. Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le conseiller Leopold Genest
 Secondé par M^r Alvie Brousseau

Que les minutes de la dernière session soit acceptés et signés

Adoptés

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
 Secondé par M^r Alvie Brousseau
 Que les Comptes ci-dessous soit acceptés et payés

a Joseph Laignon	28.76
Joseph Lauzon	6.88
François Walbrege pere	31.13
Walbrege fils	5.00
Louis Dubinville fils	6.25
Honoré Laignon	16.25
Frontière Carmen de Palma	1.56
A Arbonditus David pont Lauzon	4.80
" pont David	70
" pont Honoré Lauzon	6.75
Blanc Legaux	1.01

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par M^r Arthur Labonté
 Que les intéressés des lots 19-26 à 29 Rang 8 s'étant engagés à entretenir le Chemin dit de la Prairie Castor lorsque le Chemin sera convenablement remis à neuf le Conseil du Canton Joly prie M^r le Député d'insister auprès du Gouvernement

Pour que des subsides nous soit votés à cette fin

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M^r André Brassard

Que la séance soit levée

Adoptée

L. St. Germain
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec
District de Montcalm

Aucune session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire des séances le 4 Septembre 1923 à 9 heures de l'avant midi

Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
et à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et
Messieurs les Conseillers Hic Brousseau Arthur Labonte André
Brassard Leopold Genest et Joseph Savidon formant quorum
sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution
comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Hic Brousseau

Seconde par .. Arthur Labonte

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonte

Seconde par .. Leopold Genest

Que le rôle d'évaluation soit homologué tel que lue

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard

Seconde par M^r Arthur Labonte

Que l'inspecteur Pierre Clot soit autorisé à faire tout
les travaux les plus urgents dans la route du Rang 8

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M^r Jos Savidon

Que l'inspecteur Jos Savidon fils donne avis à Louis

Juliville fils d'invier à de blaquie d'ambasse de son entre

Adoptée

Propose par M^r le Conseiller André Brassard
 Seconde par M^r Elie Brousseau
 L'avis soit donné à l'inspecteur Henri Paliquette d'avoir à
 se rendre à la prochaine séance du Conseil pour s'entendre sur
 certains comptes qui ont été présentés par lui contre
 M^r H. Plante

Adopté

Propose par M^r le Conseiller André Brassard
 Seconde par M^r Leopold Genest
 Que la séance soit levée

Adopté

J. B. Leclercq
 Secrétaire

Julien Brassard
 Maire

Canada
 Province de Québec
 District de Montréal

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la
 salle ordinaire des séances le 2^e Octobre 1923 à 9 heures du matin
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
 à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et Messieurs
 Les Conseillers Leopold Genest Arthur Francœur Joseph Saindon
 Elie Brousseau et André Brassard formant quorum sous la présidence
 de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit

Propose par M^r le Conseiller Leopold Genest
 Seconde par M^r André Brassard

Que les minutes de la dernière séance soit acceptées et signées

Propose par M^r le Conseiller Elie Brousseau
 Seconde par M^r Arthur Francœur

Que les comptes ci-dessus soit acceptés et payés

À Joseph Saindon pare Montée Brisson payable par les intérêts

Houmes 9 1/4 jours à \$ 2.50	23-03
1/2 journée avec time	7-50
Fraiture Forget	30-53
1/2 journée homme	1-25
1/4 journée avec time	1-25

Page P^r Forget par Armandus David Bois pour port

17-28

Frontière Raoul Labelle

1/2 journée avec simple 187

Joseph Saindon fils Monte Brisson payable par les intérêts

3 1/4 jours hommes

7-31

11-25

3 jours avec tonnerre

~~9-75~~

3 jours avec ligne

15.00

32.06

25.43

Sept 6

Frontière P. G. Forget

1/4 jours

62

Frontière Raoul Labelle

1/2 journée

1-25

Pont Bigras payable par les intérêts

Joseph Brisson 3 1/2 heures à 25^{cts}

87

Emile Brisson 3 1/2

87

Julien Brassard 3 1/2

87

Gustave Brisson 2

50

avec Cheval 3 1/2

1-12

Charles Brassard pour la monte Rang 1

4-23

7 jours

payé

17-50

Louis Dubinville 1 journée

2-50

Jos J. Du' Gibbon

190 pds de musique

6-65

Proposé par M^r le Conseiller Alric Brousseau

Adoptée

Seconde par M^r André Brassard

Que l'inspecteur Jos Saindon fils donne avis à Louis Dubinville fils d'avoir à réparer sa frontière d'ici à 2 jours sinon l'inspecteur fera faire les travaux nécessaires

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Saindon

Seconde par M^r Alric Brousseau

Que la séance soit levée

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté

Seconde par M^r Leopold Genest

Que les comptes précédents soient acceptés et payés

À Gustave Brisson Monte Brassard 7 jours

17-50

Darnier Brisson 2 1/2 jours

6-25

Juin 1/2 journée homme 1 journée avec Cheval

5-00

Donat Taliquetta 1/2 journée homme 1/2 journée avec Cheval

3-12

Auguste Brisson 3 jours

7-50

Jos Laidon fils	2 jours payé	5
Honoré Laidon	2 jours	5
Eddie Rivet	1 journée	2.50
Père Dumro	1	2.50
Napoléon Gichnas	1	2.50
George Angles	2 jours	5
Père Boisy	1	2.50

J. B. Gaiotte
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des asées le 5 novembre 1922 à 9^h¹/₄ heures et trois quarts de matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et M^{rs} les Conseillers Jos Laidon Arthur Labonte André Brassard et Leopold Genest formant quorum sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonte

Secondé par M^r " " Joseph Laidon

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard Adopté

Secondé par M^r " " Joseph Laidon

De payer à M^r Henri Lefevre le montant de quinze piastres pour entretien de la montée Urban pour l'hiver 1922-23

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonte

Secondé par M^r " " Jos Laidon

Que le compte présenté par M^r Joseph Lauzon au montant de quinze piastres pour travaux faits dans la montée Urban dans le cours de l'hiver 1922-23 soit et payés par Henri Lefevre soit acceptés

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté
 Secondé par M^r Jos Saindon
 Que la séance soit levée

Adopté

M^r Leclerc
 Le maître des sœurs

Julien Brassard
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District d'Aboulevard

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Décembre 1923 à 9^h heures et demie du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Jos Saindon et André Brassard fonctionnant chacun sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées moins le compte de M^r Henri Lefevre au montant de quinze piastres

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
 Que les minutes de la dernière par Jos Saindon

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées moins le compte de M^r Henri Lefevre au montant de quinze piastres

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genest
 Secondé par " Arthur Francoeur

Que les contrats ci-dessous soient acceptés et adjugés définitivement par contrat comme suit

Montée Laugon	Henri Boivin	50 ⁰⁰
Renard	Eugène Paradis	20 ⁰⁰
Chapleau	Joseph Amélie / Beauséjour	60 ⁰⁰
Orban	Josaphat Laugon	17 ⁰⁰
Buisson	Emile Saindon	75 ⁰⁰
Brassard	Napoléon Gelinias	114 ⁰⁰
Pont-Bevin	Michel Boivin	5 ⁰⁰

et remettre en vente les montées Rang 10 et 11 et 12

Adopté

Proposi par M^r le Conseiller Leopold Genest
 Secondi par M^r Arthur Francoeur
 Que M^r Lucien Brassard soit nommé president pour l'elecⁿtion
 du mois de Janvier prochain

Adopte

Proposi par M^r le Conseiller Andri Brassard
 Secondi par M^r Arthur Francoeur
 Que les Comptes eidesous soient acceptés et payés
 a Los Saindon travaux dans la Montee Brison
 Los Saindon fils

5⁰⁰

10-25

Adopte

Proposi par M^r le Conseiller Los Saindon
 Secondi par Arthur Francoeur
 De donner avis a l'inspecteur Agraire d'avoir a avis M^r
 Gustave Brison et Henri Brassard de faire leur clouture
 de ligne et a l'inspecteur de voirie Los Saindon fils
 de donner avis a tout les interessés de la Montee Orben
 de faire la clouture au printemps

Adopte

Proposi par M^r le Conseiller Los Saindon
 Secondi par M^r Arthur Francoeur
 De donner avis a M^r F de H. Bastien d'avoir a payés
 ses taxes dans les huit jours ou sinon sa propriété sera
 renvoyer au Conseil de Conte pour y être vendues

Adopte

Proposi par M^r le Conseiller Leopold Genest
 Secondi par Arthur Francoeur
 Que la seance soit levée

Adopte

M^r Leopold
 Secrétaire

Jules Brassard
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une assemblée des Electeurs Municipaux du Canton Joly tenue a la salle publique du Village de Labelle le 9 Janvier 1924 a dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et a l'avis préalablement donné a cet effet par Julien Brassard Président de l'Élection du 29 Décembre 1923 dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert aux certificats de cet avis ensemble annexé au présent procès verbal de cet assemblée et demeurant aux archives de dit Conseil sous la présidence de M^r Julien Brassard Président d'office a l'Élection Municipal de Janvier 1924

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président d'Élection lit l'avis donné pour la present Élection d'élire l'Assemblée ouverte et acquiesce M^r des Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent Choisir comme Conseillers Locaux

Je soussigné ^{Julien} Brassard ayant été dûment nommé Président de l'Élection de Janvier 1924 Jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleurs de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Julien Brassard

Président
d'Élection

Le soussigné René Bélanger ayant été dûment nommé Secrétaire pour l'Élection de Janvier 1924. Jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleurs de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

René Bélanger

Secrétaire d'Élection

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'Assemblée close; Ont été mis en nomination pour la place de Conseiller

Proposé par Téléphore Charant
secondé par Thartur Mari cultivateur

que Arthur Labonté, Arthur Francœur
 et Joseph Simdon tous cultivateur
 Soit nommé Conseiller de la paroisse
 de Labelle en remplacement l'un même
 pour les années 1924 et 25

N'ayant été mis en nomination que le
 nombre de candidats à élire se l'ait
 été par acclamation

M. Arthur Labonté Arthur Francœur
 et Joseph Simdon Père tous cultivateur
 Comme conseiller municipaux du canton
 Joly

Labelle 9 janvier 1924

Julien Brassard

Président

René Blanger
 Secrétaire

Je soussigné Jos ^{Saint} Laizon père et Arthur Francœur ayant été
 dûment élu conseillers du Canton Joly jeure chacun pour
 moi de remplir bien et fidèlement les devoirs de notre
 charges et leur aux meilleures de notre jugement et de
 notre capacité

Ainsi que Dieu vous soit en aide

Joseph Laizon
 Arthur Francœur

J.B. Leclercq

Secrétaire des élus